

# Les vitraux historiques de la cathédrale de Lausanne

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **5 (1867)**

Heft 17

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179358>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

celui de *nicotiane*, et plus tard la dénomination de *tabac*, a conservé néanmoins ce vieux terme comme expression populaire. Humboldt nous dit, dans ses *Voyages*, que les sauvages de l'Amérique se servent pour désigner cette plante d'une foule de noms, que nous nous dispensons d'indiquer; mais, en revanche, nous rappellerons au souvenir de nos lecteurs la charmante anecdote de ce sauvage de l'Amérique qui, saisi par le spectacle grandiose et sublime de la chute du Niagara, ne trouva pas d'offrande plus digne de sacrifier au Grand Esprit que son chalumeau de tabac, qu'il jeta dans le gouffre écumant, au-dessus duquel il voyait briller l'image rayonnante de la divinité.

Après avoir revendiqué l'honneur de la première découverte de cette plante à celui qui a réellement le droit d'y prétendre, disons encore quelques mots de l'homme dont le nom a servi longtemps à la désigner.

Jean Nicot, seigneur de Villemain, né en 1550 à Nîmes, mort à Paris en 1600, mériterait que le fisc français lui érigeât une statue; car c'est lui qui dota les finances françaises d'une de leurs plus grandes ressources. Après la mort de Henri II, dont il avait été un des conseillers et secrétaires les plus intelligents, il fut envoyé comme ambassadeur en Portugal par François II, mari de la reine Marie Stuart, d'Ecosse. Le séjour qu'il fit à Lisbonne, à la cour du roi Sébastien, dura trois ans, et c'est dans la seconde année de son ambassade, en 1560, qu'il connut la plante que les anciens naturalistes appellent *la noble herbe de Nicotiana*.

Voici ce qu'on raconte à ce sujet :

Un jour que l'ambassadeur français se rendit chez un gentilhomme portugais, dépositaire des chartres du royaume de Portugal, celui-ci le conduisit dans son jardin et lui montra la plante merveilleuse qu'il venait de recevoir de la Floride et que son jardinier cultivait avec grand soin. Il lui raconta en même temps la prompte guérison des blessures les plus graves, l'effet narcotique et l'inspiration prophétique que les sauvages obtenaient de ce végétal. Nicot, grand amateur de botanique, désirant cultiver lui-même cette plante dans son jardin de Lisbonne, son aimable hôte lui remit quelques pieds, ainsi que de la graine. Quelques semaines après, l'ambassadeur eut le plaisir de pouvoir étudier sur ses propres terres la culture et le développement d'une herbe qui l'intéressait au plus haut point. La guérison presque merveilleuse d'un jeune garçon, souffrant depuis longtemps d'un ulcère malin, ainsi que celle de son cuisinier, qui s'était à moitié coupé le doigt, guérison qu'on devait à des compresses de feuilles de tabac, augmentèrent beaucoup, aux yeux de l'ambassadeur, la réputation de ce produit exotique. Ayant appris qu'une dame de la cour de France souffrait cruellement d'une espèce de cancer à la figure, considéré comme incurable par les médecins de Paris, il s'empressa d'envoyer cette plante à la Reine-mère, Marie de Médicis, à laquelle il en fit hommage, en donnant à la plante le nom de *Herbe-à-la-Reine*.

Le défaut de place nous empêche de poursuivre l'histoire du tabac depuis sa première importation en France jusqu'à son triomphe définitif; nous dirons simplement à son égard, ce que Mirabeau a prêté à la révolution française, *il a fait le tour du monde*. Les ouvrages auxquels nous avons emprunté ces détails indiquent une foule de maladies que les médecins du XVII<sup>me</sup> et du XVIII<sup>me</sup> siècle traitaient avec le tabac; actuellement, il a perdu beaucoup de son ancienne réputation curative, et l'on peut dire de lui ce que les philosophes et poètes disent de la gloire: *Il s'en va en fumée*.

F. N.

### Les vitraux historiques de la cathédrale de Lausanne.

Pendant le mois d'octobre 1866, le journal la *Gazette de Lausanne* a signalé le premier, à l'attention du public, les vitraux historiques placés dans la cathédrale de Lausanne.

Désirant faire connaître à nos lecteurs l'importance de ces vitraux, nous nous sommes adressés à M. Blanchet fils, le priant de nous autoriser à reproduire les articles publiés sur l'œuvre de son père, défunt M. Ro-

dolphe Blanchet, vice-président du Conseil de l'instruction publique du canton de Vaud.

Nous donnons donc aujourd'hui, sur les vitraux de la cathédrale, un nouvel historique, qui est un abrégé, revu par l'auteur, de la petite brochure imprimée pour l'usage des visiteurs de la cathédrale. La partie historique a seule été traitée, contrairement à la première publication de la *Gazette de Lausanne* qui contenait, en plus, un article sur la partie artistique, et des explications techniques sur les divers écussons, les légendes et les attributs héraldiques qui servent à composer les divers motifs de chaque vitrail.

Nos lecteurs voudront bien nous permettre de faire précéder notre travail historique de quelques réflexions sur le mérite de ces vitraux, qui donnent à notre bel édifice national un lustre aussi digne que remarquable.

Sans aucun doute, l'idée de placer dans une église des verreries rappelant l'histoire d'un peuple est toute nouvelle; mais ajoutons aussi que, pour n'avoir pas d'antécédents, à nous connus, cette idée n'en est pas moins belle ni moins élevée. Pour nous, elle révèle une grande âme, religieuse autant que patriotique, un esprit hardi et élevé, des connaissances aussi variées que profondes.

Les obstacles furent bien grands, sans doute, pour tout équilibrer dans cette création de vitraux; il fallut triompher de bien des difficultés avant d'harmoniser si bien ensemble l'invention, la composition, le dessin et la couleur des vitraux avec le style de notre cathédrale, la plus belle de toutes les églises que la foi de nos ancêtres ait élevé sur le territoire suisse.

Traduire l'histoire du peuple vaudois, en signes visibles et compréhensibles pour tous, avait été l'œuvre de notre compatriote, M. R. Blanchet; quel art, quelle science ne fallut-il pas ensuite à l'artiste, M. Gérente, de Paris, pour allier dignement et avec le respect dû à la maison de Dieu, le sentiment de l'amour patriotique avec celui de l'architecture sacrée?

Nous osons croire que ce fut la partie la plus difficile de l'œuvre. Le talent n'a cependant pas fait défaut; l'historien et l'artiste se sont surpassés, et l'art si délicat, si sentimental, si peu défini, mais si impérieux aussi, a passé noblement sur les exigences de l'histoire sévère, grave, positive, qui disait au peintre-verrier: avec les couleurs de ces blasons, tu produiras un effet harmonieux; à travers ces teintes, que tu ne peux changer, la lumière se tamisera jusqu'à devenir douce et n'avoir plus d'éclat.

Voyons maintenant ce que demandait l'histoire, et examinons si les vitraux l'ont fidèlement rendu par leurs armoiries:

#### 1<sup>er</sup> vitrail: 888 — 1260.

*La nationalité vaudoise se constitue; l'indépendance politique commence à s'annoncer.*

L'histoire nationale vaudoise commence dans le IX<sup>me</sup> siècle avec l'année 888. Avant cette date, il n'y avait point de nationalité, parce que l'indépendance n'existait pas. Le sol avait toujours été sous une domination entièrement étrangère; depuis les temps Gaulois ou Celtiques, c'étaient les Romains et les Barbares, les

Bourguignons et les Francs qui s'étaient constitués les maîtres de notre belle patrie.

En l'année 887, un réveil eut lieu à la mort du dernier des Carolingiens, et la nationalité, qui se retrouve aujourd'hui chez le peuple vaudois et dans les autres cantons de la Suisse romande, sortit du démembrement du grand empire de Charlemagne. Cette nationalité ne tarda pas à s'affirmer, et, l'année suivante, elle se donnait un maître et un roi dans la personne du comte et marquis Rodolphe, fils de Conrad, comte d'Auxerre, arrière-petit-fils de l'empereur Louis le Débonnaire. Pour donner au souverain l'investiture des terres qu'il devait gouverner, les grands du territoire occupé aujourd'hui par les cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, les évêques de Lausanne, Genève et Sion et l'archevêque de Besançon se réunirent, le 10 juin 888, dans le monastère de St-Maurice d'Agaune, Bas-Vallais. (Cinq cent quatre-vingt-six ans s'étaient écoulés depuis l'immolation de la légion thébénienne, mais le souvenir en était tout puissant encore. Le monastère, fondé par les religieux venus pour recueillir les ossements des glorieux martyrs, effaçait alors par sa renommée les villes les plus remarquables des trois évêchés.)

Tel est le fait historique qui, dans le premier vitrail de la cathédrale de Lausanne, a été rappelé par les motifs un et deux à partir du bas. Les armes des trois évêchés de Lausanne, Genève et Sion, nous donnent en même temps l'énumération des premiers représentants de la nation qui va se constituer et la division du royaume au point de vue ecclésiastique; la légende: REGNUM BVRGVNDIONVM 888 — 1032, sur laquelle l'écu se détache, rappelle que le deuxième royaume de la Bourgogne-transjurane dura 144 années; l'écu timbré de la couronne royale porte les initiales des quatre souverains qui occupèrent le trône de la Transjurane.

1° *Rodolphe I<sup>er</sup>*, fils du comte Conrad, souche des rois bourguignons de la deuxième race, élu le 10 juin 888, reconnu en 894; † le 25 octobre 912; paraît avoir été enseveli à St-Maurice.

L'initiale R. I. est placée dans la zone inférieure.

2° *Rodolphe II*, fils du précédent. En 921, il s'allie à Burchardt, duc de Souabe, en prenant pour épouse sa fille Berthe, devenue si populaire et si chère aux souvenirs des populations vaudoises. Rodolphe II eut pour enfants: Conrad, qui lui succéda au trône; Adélanie, qui devint reine d'Italie, et impératrice d'Allemagne, en s'alliant à Othon I<sup>er</sup>; et Burchardt, qui fût élu évêque de Lausanne et plus tard archevêque de Lyon. † le 11 juillet 957; il fut enseveli à St-Maurice ou à Payerne.

L'initiale R. II. se trouve dans la zone de gauche.

3° *Conrad le Pacifique*, fils de Rodolphe II, couronné à l'âge de dix ans dans l'église St-Maire de Lausanne, eut deux femmes, Adélanie et Mathilde; cette dernière était fille de Louis d'Outremer, roi de France; il mourut † à Vienne, en Dauphiné, le 19 octobre 993.

L'initiale C. est dans la zone à droite.

4° *Rodolphe III*, couronné à Lausanne l'an 994. Ce souverain, quatrième et dernier des Rodolphiens, eut de l'une de ses deux femmes un fils, Hugues, qui devint évêque de Lausanne. Ne pouvant plus maintenir la no-

blesse de ses Etats, il implora le secours de son neveu Henri II, empereur d'Allemagne, et aliéna en sa faveur, l'an 1016, le royaume de Bourgogne. La donation fut reconnue à Conrad le Salique, fils et successeur de Henri II en 1024. Rodolphe III † le 6 septembre 1032; il fut enseveli à Lausanne dans le chœur de la cathédrale.

L'initiale R. III. dans la zone supérieure.

Le royaume de Bourgogne finissait ainsi en 1032. Pendant le mois de février 1033, Conrad le Salique vint à Payerne recevoir la couronne des deux Bourgognes: la Suisse romande devint alors province de l'empire germanique, sous le nom de: Rectorat de Bourgogne.

(La fin au prochain numéro.)

Bien que nous ayons déclaré dans notre précédent numéro que nous n'accepterions plus aucune communication concernant la grève des typographes, nous ne pouvons résister au désir de faire part à nos lecteurs, qui sauront l'apprécier, de l'obligeante et aimable épître qu'on va lire, dans laquelle le comité de la société typographique constate que la correspondance adressée aux journaux par M. Rochat n'est point le fait personnel de ce dernier, mais « le résultat des travaux et des délibérations du comité. » Ah! certes, dès l'origine, la chose n'a laissé aucun doute dans notre esprit; les arguments de cette correspondance sont trop bien formulés et trop *prépondérants*, pour n'être pas l'œuvre de plusieurs. — En rendant ce juste hommage à qui de droit, nous clôturons définitivement le débat, sans autres réflexions sur les lignes suivantes, qui portent en elles leur commentaire.

Lausanne, le 16 avril 1867.

A la rédaction du *Conteur vaudois*.

Messieurs,

Ce n'est point du tout par plaisir, ainsi qu'il vous plaît de le dire, que nous soutenons la polémique de la grève, mais par devoir. Puisque votre humeur vous permet de railler sur les loisirs que nous employons à nous défendre, puisque vous mettez particulièrement en scène notre président comme s'il dépendait de lui seul de continuer ou d'abandonner la lutte, nous devons vous faire savoir que la correspondance qu'il adresse aux journaux est le résultat des travaux et des délibérations du comité. Parce que nous ne sommes pas disposés à nous laisser immoler comme des agneaux, vous plaisantez sur la prose dont nous couvrons, dites-vous, les colonnes des journaux. Nous sommes surpris de vous voir prendre la chose sur ce ton. C'est avec peine que nous voyons des écrivains volontaires comme vous, critiquez (*sic*) des hommes que les circonstances forcent à prendre la plume. Ce n'est pas votre persiflage qui nous imposera silence, et, ne vous en déplaise, nous soutiendrons la lutte aussi longtemps que cela nous paraîtra nécessaire. En attendant, constatez, constatez les conflits avoués ou non, puisque vous y tenez, remplissez officieusement envers les ouvriers typographes la charge de substitut du procureur-général, vous ajouterez ainsi des fonctions judiciaires à celles de diverses espèces que vous cumulez déjà.

La présente répondant aux personnalités que vous avez publiées, vous voudrez bien, quoi que vous nous fermez (*sic*) vos colonnes, l'insérer dans votre prochain numéro.

Recevez, Messieurs, nos salutations empressées.

Pour le comité de la Société typographique:

Le président,

Marc ROCHAT.

Le secrétaire,

CHANTRENS, Jean.

*Pensée.* — Si un homme a une grande idée de lui-même, vous pouvez être à peu près sûr que c'est la seule grande idée qu'il ait jamais eue dans sa vie.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.